
Maîtrise en sciences infirmières (IPS santé mentale)

2
2
6
0

Personne ressource: Adel Omar Dahmane

Bureau du registraire

1 800 365-0922 ou 819 376-5045

819 376-5011, poste 3462

www.uqtr.ca

Grade: Maître ès sciences (M.Sc)

Crédits: 45

Présentation

En bref

À la fin du programme, la diplômée sera en mesure d'évaluer les troubles mentaux dans différentes situations de soins rencontrées autant dans des services de première, deuxième et troisième lignes et d'intervenir en utilisant des interventions thérapeutiques autres que la psychothérapie au sens du Règlement sur le permis de psychothérapeute auprès des personnes atteintes de troubles mentaux et de leurs proches. La diplômée pourra aussi prescrire, ajuster ou renouveler certaines classes de médicaments et demander des examens diagnostiques précis.

Objectifs du programme

Le programme de maîtrise en sciences infirmières - Profil IPS en santé mentale du réseau de l'Université du Québec a pour but de former des infirmières pouvant combiner l'exercice d'une pratique infirmière avancée avec l'exercice d'activités médicales afin de favoriser le rétablissement et la santé de personnes de tous âges vivant avec un trouble mental, y compris un trouble d'utilisation de substances, dans une perspective systémique et familiale dans les milieux de première, deuxième et troisième ligne.

La personne diplômée du programme de la maîtrise en sciences infirmières - Profil IPS en santé mentale sera capable :

- de situer le rôle de l'infirmière en pratique avancée en s'appuyant sur une vision globale de la discipline des sciences infirmières;
- d'exercer un jugement clinique dans toutes situations de soins en santé mentale visant la promotion, le maintien ou le rétablissement de la santé des personnes;
- d'intégrer les résultats de recherches, et ce, dans un champ de spécialisation;
- d'exercer le rôle conféré par l'article 36.1 de la Loi sur les infirmières et infirmiers du Québec;
- d'assumer un rôle de leader clinique, transformationnel et politique dans les établissements de santé, dans la communauté et dans la société et, ce faisant, de contribuer activement au développement de la discipline des sciences infirmières;
- d'intervenir selon différentes approches thérapeutiques, autres que la psychothérapie au sens du Règlement sur le permis de psychothérapeute, découlant des résultats probants pour renforcer la capacité de la personne, des familles ou des groupes à faire face à la maladie;
- de prescrire, d'ajuster et de renouveler les traitements pharmacologiques;
- de détecter les problèmes de santé physique souvent concomitants aux troubles mentaux et amorcer un traitement;
- de travailler en intra et en interdisciplinarité

Note

Afin de répondre aux exigences conjointes de l'OIIQ et du CMQ menant au titre d'IPS en santé mentale, la candidate devra avoir complété à la fois un DESS de 30 crédits en sciences infirmières – Profil IPSSM et une maîtrise de 45 crédits en sciences infirmières (santé mentale). La réussite du DESS constituera une condition d'admission à la maîtrise en sciences infirmières – Profil IPSSM.

Atouts UQTR

Stages

Considérant l'organisation et les exigences particulières de la formation clinique, c'est l'Université qui assigne les milieux de stage aux étudiantes. Les étudiantes qui refusent le milieu qui leur est assigné se retrouvent en bris de cheminement.

Admission

Contingentement et capacités d'accueil

Ce programme est contingenté en fonction de la disponibilité des milieux de stage et du programme (il pourrait ne pas être ouvert aux admissions à certains trimestres).

Trimestre d'admission et rythme des études

Trimestre d'admission : Automne

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission à ce programme est le 1er juin.

Le programme est offert à temps complet seulement.

Conditions d'admission

Études au Québec

Base universitaire

Avoir terminé le DESS en sciences infirmières (Infirmière praticienne spécialisée en santé mentale) (2261) avec l'obtention d'une moyenne de 3,0 sur 4,3.

Études hors Québec

Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international.

Modalités de sélection des candidatures

Les candidates qui ont terminé le programme de DESS IPSSM de l'UQTR sont admises en priorité à la maîtrise, si elles respectent les conditions d'admission du programme de maîtrise IPSSM, en fonction de la capacité d'accueil du programme.

Des offres d'admission pourront être faites à des candidates qui ont réussi le DESS IPSSM ou l'équivalent dans une autre université québécoise si la capacité d'accueil le permet.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (45 crédits)

MSI6007	Recherche et statistiques en pratique infirmière avancée
MSI6043	Santé familiale et pratique infirmière avancée
MSI6302	Interventions éducatives en santé
MSI6304	Outils psychométriques en pratique infirmière avancée en santé mentale (1 crédit)
MSI6305	Interventions en situation de crise (1 crédit)
MSI6306	Interventions thérapeutiques (MSI6201)
MSI6307	Psychopharmacothérapie et pratique infirmière avancée (2 crédits)
MSI7005	Pratique infirmière avancée en santé mentale V (Pédopsychiatrie)
MTL6090	Psychopharmacologie clinique
MTL6091	Raisonnement clinique avancé en psychiatrie (1 crédit)
MTL6092	Introduction aux psychothérapies en psychiatrie (1 crédit)
MSI6308	Stage de pratique infirmière avancée en santé mentale I (6 crédits)

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Voir le document suivant: Règlement pédagogique particulier

Respect de la grille de cheminement

Les étudiantes admises au DESS en sciences infirmières (profil infirmière praticienne spécialisée en santé mentale - 2261) et à la maîtrise en sciences infirmières (profil infirmière praticienne spécialisée en santé mentale - 2260) sont tenues de s'inscrire à temps complet tous les trimestres et sont tenues de suivre la grille de cheminement du programme, à défaut de quoi elles se retrouvent en bris de cheminement.

L'étudiante qui, à un trimestre donné et pour un motif sérieux, ne peut s'inscrire à tous les cours prévus à la grille de cheminement doit faire approuver et valider son inscription par la directrice du comité de programme.

Considérant les exigences de formation, de l'organisation particulière de la formation clinique et des contraintes de l'offre de cours, les étudiantes en bris de cheminement devront se conformer aux exigences et aux modalités d'inscription prescrites par la directrice du comité de programme.